Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260402-DEL2026_03_08-DE

République Française

Guingamp
Gwengamp

Délibération

du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 30 mars 2026

—

Nombre de conseillers
-en exercice : 29
-présents : 25
-représentés : 4

Le trente mars 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-trois mars 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme CORBEL Peggy, M. GOUDALLIER Benoît, M. AATACH Houssain, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, Mme LE GALL Déborah, M. MONFORT Charles Adjoints, M. DE QUELEN François, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme LE GRAET Carole, Mme TANVEZ Katell, M. GARREC Loïc, M. BLEJEAN Ronan, Mme LEROY Charline, M. KERHERVE Steven, M. LE LAY Tugdual, M. SAINT-CAST Nicolas, M. LE PILLOUER Maël, Mme LALANDE Christine, M. PAPION Lionel, M. KERLOGOT Yannick, Mme LE BOURDOULOUS Fabienne, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : Mme TISSIER Isabelle, M. BERTHE Thomas, Mme DUCLOS Anne, Mme CIVY Anne-Marie, respectivement représentés par Mme CORBEL Peggy, M. GOUDALLIER Benoît, Mme LE GALL Déborah, M. LE GOFF Philippe.

Secrétaire : M. LE PILLOUER Maël

DEL2026-03-08-DESIGNATION DES CONSEILLERS APPELES A SIEGER AU SYNDICAT D'ENERGIE DES COTES D'ARMOR

Rapporteur : Philippe Le Goff.

Toutes les communes et les EPCI du département sont adhérents au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.
Le SDE22 est au service de l'ensemble des collectivités costarmoricaines dans les domaines des réseaux de distribution d'électricité, de l'éclairage public, des infrastructures de télécommunications, de gaz, de la cartographie et sur divers domaines de l'énergie.

Le SDE22 est un syndicat dont l'organe exécutif est composé d'élus issus de désignations par les communes et les EPCI. La composition des instances du SDE22 doit donc être renouvelée du fait des élections municipales.

Les désignations au comité syndical se font en trois étapes :

- Dans un premier temps, les communes désignent leurs délégués, l'ensemble des communes dispose d'un total de 373 délégués dont 61 pour Guingamp Paimpol Agglomération

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260402-DEL2026_03_08-DE

- Puis, les délégués des communes sont réunis par « collège énergie » pour élire les 37 membres du comité syndical. Parallèlement, les EPCI désignent 29 délégués dont 5 pour GPA puis 11 membres du comité syndical
- Enfin, lors de la séance d'installation du Comité syndical prévue le 19 juin 2026, les 48 membres éliront le Président et les Vice-présidents.

La commune de Guingamp dispose ainsi de deux représentants titulaires et deux représentants suppléants et fait partie du collège énergie du territoire de Guingamp Paimpol Agglomération qui élira ses 5 délégués au comité syndical au titre des communes et 1 délégué au titre de GPA. Il est précisé qu'un même élu ne peut pas être nommé au titre d'une commune et au titre d'un EPCI.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DESIGNE pour siéger au SDE22 :

- En qualité de délégués titulaires
  - M. Tugdual LE LAY
  - M. Benoît GOUDALLIER
- En qualité de délégués suppléants
  - Mme Marie-Agnès POGAM PIRIOU
  - M. Thomas BERTHE

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire
Philippe LE GOFF

Le secrétaire,
Maël LE PILLOUER

MAIRIE DE GUINGAMP (Côtes d'Armor)